



## **ACCORD-CADRE DE FOURNITURES**

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **Pouvoir Adjudicateur**

---

**CAISSE DES ECOLES DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Adresse : Rue de la République 97129 LAMENTIN (GUADELOUPE)

Téléphone : 05 90 25 36 25

Télécopie : 05 90 25 63 77

### **Objet de la consultation**

---

**MARCHE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION  
COLLECTIVE DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE  
LAMENTIN**

### **Date limite de remise des offres**

---

**Date : 07/08/2023**

**Heure : 17H30**

# Sommaire

1. Objet de l'accord-cadre – Caractéristiques principales .....	3
2. Conditions de la consultation .....	3
3. Durée de l'accord-cadre – Reconduction – Délais d'exécution .....	4
4. Retrait du dossier de consultation .....	4
5. Présentation des candidatures et des offres .....	5
6. Jugement des candidatures, des offres et attribution de l'accord-cadre .....	7
7. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres.....	8
8. Renseignements complémentaires .....	8

# **1. Objet de l'accord-cadre – Caractéristiques principales**

## **1.1 Objet de l'accord-cadre**

La consultation a pour objet : la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective de la Caisse des écoles de la ville de Lamentin.

Lieu d'exécution : Lamentin.

## **1.2 Forme des accords-cadres**

Les prestations des lots de la consultation font l'objet d'un accord-cadre en application des articles R2162-1 à R2162-10 du code de la commande publique.

Les différents lots de la consultation ne font pas l'objet d'un fractionnement en tranches.

Les prestations des lots de la consultation font l'objet d'un accord-cadre avec minimum et un maximum en quantité.

# **2. Conditions de la consultation**

## **2.1 Procédure de la consultation**

Le présent accord-cadre est passé en application des articles L2124-1 à L2124-2 du code de la commande publique selon la procédure suivante : Appel d'offres ouvert.

## **2.2 Mode de dévolution : accords-cadres séparés**

La consultation est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un accord-cadre séparé confié à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

Possibilité de présenter une offre pour :

- Un lot
- Un ou plusieurs lots
- L'ensemble des lots

## **2.3 Dispositions relatives aux groupements**

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si l'accord-cadre est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Possibilité de présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

- Oui
- Non

Ou en qualité de membres de plusieurs groupements :

- Oui
- Non

## **2.4 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation.
- Le cadre d'acte d'engagement relatif à l'accord-cadre

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières relatif à l'accord-cadre
- Le Cahier de Clauses Techniques Particulières relatif à l'accord-cadre

Pour les lots à prix forfaitaires et unitaires :

- Le cadre de bordereau des prix unitaires.
- Le cadre de détail estimatif.

## **2.5 Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.6 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

## **3. Durée de l'accord-cadre – Reconduction – Délais d'exécution**

La durée de l'accord-cadre et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

L'accord-cadre pourra être reconduit dans les conditions définies à l'acte d'engagement et au CCAP.

## **4. Retrait du dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.eguadeloupe.com>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard \*.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® \*.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- \*.doc ou \*.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice)
- Rich Text Format \*.rtf
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, . . .).

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, . . .).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

## **5. Présentation des candidatures et des offres**

**Les candidats auront à produire**, dans une enveloppe « extérieure » dûment fermée, **les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française**, et réparties dans deux sous-dossiers distincts, l'un pour la candidature et l'autre pour l'offre (selon la présentation ci-après).

### **5.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures**

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

- Situation juridique
  
- Capacité

En vertu de l'article 49 II du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le cadre de leur candidature, il est exigé que les candidats joignent une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article 53 I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans leur dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur <http://www.eguadeloupe.com>

De plus, conformément aux dispositions de l'article 53 II du décret précité, les candidats ne sont pas tenus de fournir au pouvoir adjudicateur les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Enfin, selon les dispositions de l'article 49 du décret précité, le pouvoir adjudicateur invite les candidats à présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements justifiant de leurs capacités.

Les candidats peuvent constituer ou réutiliser un DUME dans sa version électronique via les url suivantes : <https://ec.europa.eu/tools/espd/> OU <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

## **5.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre**

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- Un acte d'engagement (A.E.)  
Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.
- Pour l'ensemble des lots :
  - les prix forfaitaires, et la décomposition des prix forfaitaires.
  - les prix unitaires, le sous-détail des prix unitaires.
- Une documentation comprenant photos et description des fournitures que le fournisseur se propose de livrer
- Échantillons représentatifs du type de fournitures :

Les fournisseurs devront faire parvenir avant la date limite de réception des offres des exemplaires représentatifs du type de fournitures qu'ils auront à fournir s'ils sont retenus. La fourniture de ces échantillons sera à la charge de l'entreprise.

Afin de permettre la comparaison qualitative des produits, pour certains lots et articles, les candidats devront faire parvenir obligatoirement, sous peine de rejet de leur offre, les échantillons prévus au présent règlement de la consultation à la date qui leur sera indiqué ultérieurement pour les aliments ne pouvant être stockés ( lot n°26) ou à la date limite de remise des offres pour les aliments pouvant être stockés (lots n°1-6-7-8-9-10-18-12-16-19-23-24) jusqu'à la commission d'appel d'offres . Les échantillons, qui feront l'objet d'une dégustation, ne seront pas restitués après l'attribution du marché.

Les résultats de cette dégustation seront corrélés avec la note attribuée au critère n°2 d'examen des offres « Qualité des produits » et influenceront sur le calcul de la note finale.

Les échantillons devront être identifiés selon la nomenclature suivante :

- Nom du candidat ;
- Nom du produit ;
- Numéro du lot du présent appel d'offre ;
- Numéro de l'article.

Les échantillons devront également être conditionnés dans le respect de règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, notamment les produits réfrigérés, congelés et surgelés.

Les échantillons à fournir sont les suivants :

- Lot n° 01 – Viande de bœuf surgelées 1KG
- Lot n° 06 – bio Soja 1 KG
- Lot n° 13 – Confiserie 6 PIECES
- Lot n° 14 – Boulangerie 6 PIECES
- Lot n° 17 – Féculents bio secs 1 KG
- Lot n° 24 – Légumes frais locaux sous vide prêt à l'emploi

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes

les pièces contractuelles.

## **6. Jugement des candidatures, des offres et attribution de l'accord-cadre**

### **6.1 Jugement des candidatures**

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

### **6.2 Jugement des offres**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Prix</b> L'examen du montant de l'offre se fera au regard du détail quantitatif estimatif et sera noté sur 10 comme suit : <i>Note = ((prix le plus bas/prix du candidat)x10)</i>	50 / 100
<b>Valeur technique de l'offre</b> <i>Note = ((note/10) X10)</i> Note : 2 insuffisant ; 4 Passable ; 6 Moyen ; 8 Satisfaisant ; 10 Excellent	30 / 100
<b>Délai de livraison</b> <i>Note = ((délai le plus court/délai du candidat)X10)</i>	20 / 100

#### **Rectification des offres :**

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'état du bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation. Ceci sera, notamment, le cas s'il est constaté que le bordereau de prix n'est pas fourni ou s'il est incomplet.

### **6.3 Attribution de l'accord-cadre**

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, **la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution de l'accord-cadre.**

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que l'accord-cadre ne lui soit attribué.

## **7. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres.**

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <https://www.eguaadeloupe.com>.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

### **Formats de fichiers acceptés :**

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

### **Copie de sauvegarde :**

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise à l'adresse ci-dessous, sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise :

Services des marchés publics

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte dans les cas décrits à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

## **8. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande :

De manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <https://www.eguaadeloupe.com>



Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres* du présent document.

# ANNEXE : EXIGENCES RELATIVES AU CERTIFICAT DE SIGNATURE

## Certificat de signature :

Le certificat de signature du signataire doit être conforme au RGS (Référentiel général de sécurité) ou équivalent et respecter le niveau de sécurité exigé.

### **- Cas 1 : Certificat émis par une Autorité de certification «reconnue» - Aucun justificatif à fournir**

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- RGS, <http://references.modernisation.gouv.fr/>
- EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne), [https://ec.europa.eu/information\\_society/policy/esignature/eu\\_legislation/trusted\\_lists/index\\_en.htm/](https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm/)

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

### **- Cas 2 : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance - Différents justificatifs à fournir**

La plateforme de dématérialisation accepte tous les certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité (RGS).

Le candidat s'assure par lui-même que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité défini par le Référentiel général de sécurité (RGS), et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique.

Le candidat fournit également tous les éléments techniques permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :

a) tout élément permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature (preuve de la qualification de l'Autorité de certification, politique de certification, adresse du site internet du référencement de l'Autorité de certification),

b) les outils techniques de vérification du certificat (chaîne de certification complète jusqu'à l'Autorité de Certification racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation des certificats).

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

## Outil de signature utilisé pour signer les fichiers :

La réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

**- Cas 1 : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme - Aucun justificatif à fournir**

La plate-forme intègre un outil de signature électronique, qui réalise des Jetons de signature au format réglementaire XAdES.

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

**- Cas 2 : Le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré à la plate-forme - Différents justificatifs à fournir**

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plate-forme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- a) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- b) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de

Nom et adresse de l'entreprise :

**Déclare sur l'honneur en application des articles L2141-1 à L2141-6-1 du code de la commande publique :**

**a) Condamnation définitive :**

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal

**b) Lutte contre le travail illégal :**

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- Ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

**c) Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

**d) Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

**e) Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

**f) Marchés de défense et de sécurité (MDS) :** ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

**g) Egalite professionnelle entre les femmes et les hommes :**

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

**h)** que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

**Documents de preuve disponibles en ligne :**

Adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Fait à.....,Le.....

Signature